



NOUVELLES MODALITÉS DE MUTUALISATION DES RISQUES DU RÉGIME GÉNÉRAL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS (RGAM)

À la lumière des résultats d'expérience des années 2002-2003 quant à la mutualisation des prestations élevées de médicaments, la Société en compensation en assurance médicaments du Québec a révisé les paramètres de mutualisation pour le 1^{er} janvier 2004.

Le seuil de mutualisation correspond au montant de prestations au delà duquel l'expérience d'un groupe n'est plus affectée par les prestations additionnelles d'un même certificat.

Cette année, la participation annuelle à la mutualisation pour chaque tranche diminue et seul le seuil des groupes comptant moins de 10 adhérents sera modifié.

Les tableaux suivants présentent les modalités :

MUTUALISATION 2003				
Taille du groupe (nbre d'adhérents)	Seuil de mutualisation annuel	Participation annuelle à la mutualisation		
		Par certificat individuel	Par certificat monoparental	Par certificat familial
Moins de 10 adhérents	1 500\$	123.00\$	335.04\$	335.04\$
10 à 24	2 500\$	87.00\$	228.96\$	228.96\$
25 à 49	6 000\$	38.04\$	92.04\$	92.04\$
50 à 124	12 000\$	15.96\$	42.96\$	42.96\$
125 à 249	20 000\$	6.96\$	17.04\$	17.04\$

MUTUALISATION 2004				
Taille du groupe (nbre d'adhérents)	Seuil de mutualisation annuel	Participation annuelle à la mutualisation		
		Par certificat individuel	Par certificat monoparental	Par certificat familial
Moins de 10 adhérents	1 700\$	121.00\$	334.00\$	334.00\$
10 à 24	2 500\$	80.00\$	221.00\$	221.00\$
25 à 49	6 000\$	27.00\$	74.00\$	74.00\$
50 à 124	12 000\$	10.00\$	28.00\$	28.00\$
125 à 249	20 000\$	3.00\$	8.00\$	8.00\$

Pour de plus amples renseignements, contactez votre conseiller.